

### V.2.7 Le parc éolien des Moulins de Lohan au regard du contexte énergétique

La production électrique de la région Bretagne ne couvre que 8% de sa consommation d'électricité et l'accroissement de la demande est l'un des plus forts de France. Cette fragilité électrique, fait peser chaque hiver un risque de coupure généralisée à l'ensemble du territoire. Le projet de développement de l'énergie éolienne sur la commune de Les Forges, par la production énergétique renouvelable et la sécurisation de l'approvisionnement électrique, vient répondre aux préoccupations des politiques énergétiques locales.

Etabli sur la ZDE de la Communauté de Communes de Josselin Communauté, le projet s'inscrit directement au sein des objectifs portés par les schémas locaux et régionaux de la planification éolienne. En effet, depuis 2008, Josselin Communauté a lancé la réalisation d'un schéma de développement éolien à même de contribuer à la réduction de la dépendance énergétique de la Bretagne ; il s'inscrit effectivement dans la valorisation des énergies renouvelables que souhaite appuyer les élus du territoire.

#### ❖ Alternatives

Le parc éolien des Moulins du Lohan constitue la solution de production d'électricité renouvelable la mieux adaptée afin de constituer une capacité de production électrique de 50 MW au cœur de la Région Bretagne.

En effet, il permet la conversion d'une ressource de vent, prouvée et durable, disponible sur son site d'implantation.

Avec une capacité de production de 50 MW, il contribue au renforcement de la capacité de production électrique au cœur de la Région Bretagne, de la sécurité de son réseau électrique et de son indépendance énergétique.

Les alternatives à cette solution, qu'elles soient renouvelables (solaire, méthanisation ou biomasse) ou utilisant des énergies fossiles ne permettraient pas d'atteindre ces objectifs sans occasionner des impacts plus importants sur les milieux humains, naturels, le patrimoine et le paysage.

☞ A plus grande échelle, le parc éolien des Moulins du Lohan concourt à l'atteinte des objectifs nationaux, européens et régionaux en matière de lutte contre le changement climatique et de substitution aux énergies fossiles.

## V.3 Justification du parc éolien dans le massif forestier de Lanouée

☞ Sources : dossier de ZDE, CC du Pays de Josselin, octobre 2011 ; données Ressources Forestières ; critères pour la définition des ZDE : circulaire du 19 juin 2006 et loi Grenelle 2, Cadrage préalable des enjeux écologiques sur la forêt de Lanouée (56) - Habitats naturels, flore, avifaune et chiroptérofaune - Biotopie, Novembre 2010 ; Etat Initial Analyse - Diagnostic du contexte paysager et patrimonial dans le cadre du parc éolien des Moulins de Lohan massif forestier de Lanouée Les Forges (56) - A3 Paysage, 2010.

### V.3.1 Choix de réaliser un parc éolien

Ressources Forestières investit dans le développement durable et la production et la distribution d'énergies renouvelables (biomasse et éolien) autour des massifs forestiers dont elle fait l'acquisition. Le Groupe entend développer un concept d'utilisation optimisée et durable des massifs forestiers qu'il détient et gère en propre. La forêt, dans ce contexte, redevient un vecteur de développement économique durable et local et permet d'atteindre les objectifs Régionaux, Nationaux et Européens et de répondre à la demande de l'opinion publique quant à la lutte contre le réchauffement climatique, tout en maintenant les activités traditionnelles présentes au niveau des massifs forestiers.

Le massif forestier de Lanouée produit du bois d'œuvre et d'industrie mais également un excédent de biomasse forestière utilisable chaque année en respectant l'équilibre naturel du massif tout en permettant d'approvisionner de manière viable des projets locaux de réseaux de chaleur alimentés par des chaudières biomasse (Locminé, Josselin, Ploërmel) et tout en maintenant une activité de vente directe de bois buches sur le territoire qui a représenté environ 2500 stères en 2012.

Ressources Forestières via sa filiale Forestis investit donc dans des projets locaux de production de chaleur.

Par ailleurs, Ressources Forestières a pu constater, par diverses expériences en Europe, que la forêt, sous réserve de remplir toutes les obligations environnementales et paysagères les plus strictes, constitue aujourd'hui un gisement éolien important aux atouts spécifiques. Le parc éolien constitue ainsi un développement de la production d'énergie renouvelable locale.

Le massif forestier de Lanouée constitue alors une ressource durable (biomasse forestière et éolien) et renouvelable pour la production d'énergie. Le massif retrouve sa vocation antérieure, il redevient une plateforme de développement économique local basé sur l'énergie comme il le fut au 18<sup>ème</sup> Siècle où il alimentait en bois de taillis les forges situées à l'ouest du massif, mais il dispose, cette fois-ci, des techniques de gestion modernes et de critères stricts de gestion durable.

Par ailleurs, comme le mentionne l'extrait suivant du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Fiche technique n° 8 - Ministère de l'Environnement - Juillet 2010, l'implantation d'éoliennes en milieu forestier est envisageable, sous certaines conditions :

« La forêt, ainsi façonnée par l'homme, est source d'activité économique par la production de bois de chauffage, de bois d'œuvre, de bois d'industrie. L'exploitation de l'énergie éolienne s'inscrit dans l'exploitation de ces ressources. L'implantation d'éoliennes en milieu forestier nécessite de définir les modalités de cohabitation voire de synergies avec l'activité sylvicole. »

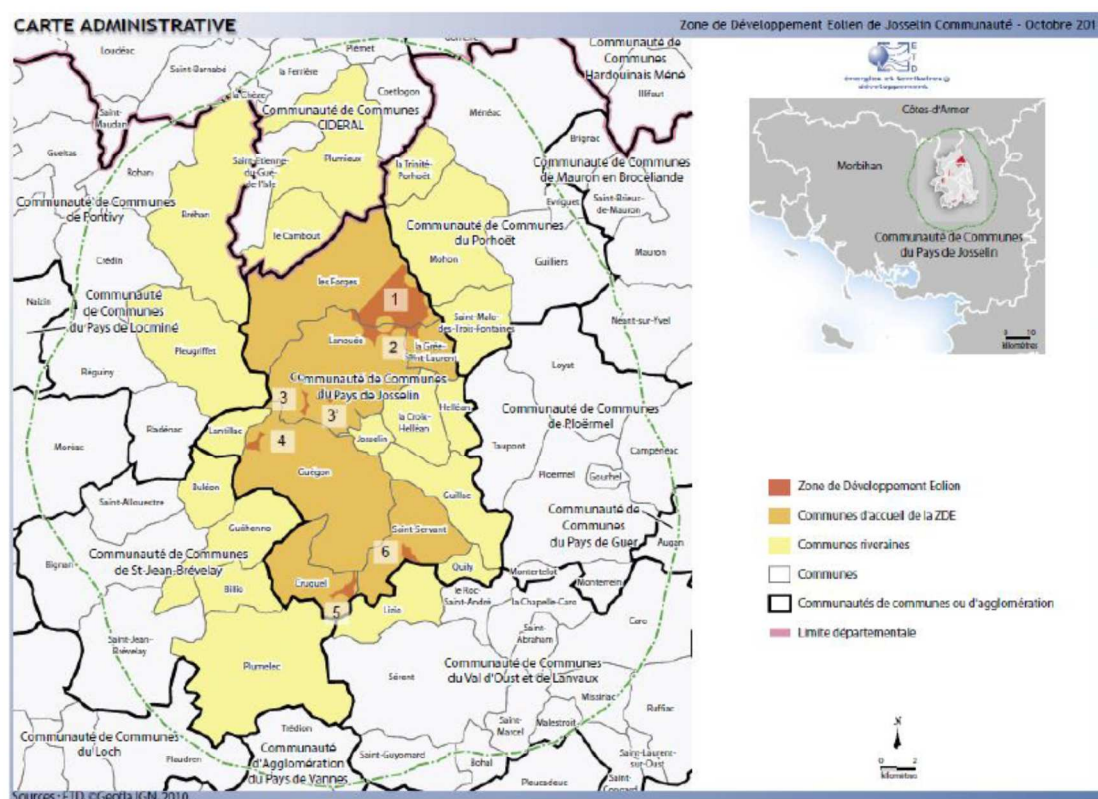
### V.3.2 Choix du secteur d'implantation

Les démarches de concertation et études engagées dans le cadre du montage du dossier de ZDE, ainsi que les pré-diagnostic paysagers et écologiques réalisés en amont ont participé à la définition d'une zone d'implantation favorable et de moindre sensibilité au sein du massif forestier de Lanouée.

**Zone de Développement Eolien (ZDE) de la Communauté de Communes de Josselin Communauté**

Afin de définir un ou plusieurs périmètres de ZDE, une procédure d'élaboration de Zone de Développement de l'Eolien a été réalisée à l'échelle de la Communauté de Communes de Josselin Communauté. Celle-ci comprend une phase d'étude et une phase de concertation et d'information. La Communauté de Communes propose une zone de développement de l'éolien composée de sept secteurs représentant 10 km<sup>2</sup>. Le projet éolien dans le massif forestier de Lanouée est situé au niveau du secteur n°1 (se référer illustration ci-contre). Ce secteur s'est précisé au fil de l'avancement des études paysagères et environnementales qui ont permis de déterminer la zone présentant les meilleures caractéristiques du point de vue environnemental pour l'implantation d'un parc éolien dans le massif forestier de Lanouée. Le périmètre de cette zone a été adapté et la superficie de celle-ci a largement été réduite et limitée à la zone sud-est de la forêt, alors que dans un premier temps, c'est l'ensemble du massif forestier de Lanouée qui était proposé comme ZDE. L'ensemble des critères ayant initié la définition de la zone d'implantation du futur parc éolien dans le massif forestier de Lanouée sont présentés ci-après.

**Figure 31 : Présentation des ZDE de la Communauté de Commune de Josselin Communauté**



**Source :** extrait du dossier Zone de Développement Eolien - Communauté de communes de Josselin Communauté - Octobre 2011

La puissance éolienne autorisée sur l'ensemble des ZDE approuvées est fixée entre 1 kW et 124,05 MW. La zone n°1 possède une puissance minimale de 1 MW et une puissance maximale de 50 MW, permettant l'implantation des 16 à 17 éoliennes de 3MW envisagées. L'ensemble des secteurs retenus est compatible avec les zones potentiellement accessibles révélées lors du schéma éolien.